

COMMUNE DE VALEYRES-SOUS-URSINS



AVIS D'ENQUÊTE

En application de l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Municipalité de Valeyres-sous-Ursins soumet à l'enquête publique du 18 septembre au 17 octobre 2025 inclus.

LE PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS ET SON RÈGLEMENT

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT qui l'accompagne.

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 et de la loi sur le registre foncier du 9 octobre 2012, la Municipalité soumet à l'enquête publique du 18 septembre au 17 octobre inclus.

LA DÉCADASTRATION DE LA PARCELLE 50 ET SON TRANSFERT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté
Durant les heures d'ouverture du bureau.

Les observations ou les oppositions sont à adresser par écrit à
la Municipalité durant le délai d'enquête.

Afin de renseigner la population sur ce projet, la Municipalité invite
les habitants et propriétaires à une

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

le 17 septembre 2025

à 20h00 dans la salle du Conseil de Valeyres-sous-Ursins

LA MUNICIPALITÉ

COMMUNE DE VALEYRES-SOUS-URSINS



AVIS D'ENQUÊTE

En application de l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Municipalité de Valeyres-sous-Ursins soumet à l'enquête publique du 18 septembre au 17 octobre 2025 inclus.

LE PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS ET SON RÈGLEMENT

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT qui l'accompagne.

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 et de la loi sur le registre foncier du 9 octobre 2012, la Municipalité soumet à l'enquête publique du 18 septembre au 17 octobre inclus.

LA DÉCADASTRATION DE LA PARCELLE 50 ET SON TRANSFERT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté
Durant les heures d'ouverture du bureau.

Les observations ou les oppositions sont à adresser par écrit à
la Municipalité durant le délai d'enquête.

Afin de renseigner la population sur ce projet, la Municipalité invite
les habitants et propriétaires à une

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

le 17 septembre 2025

à 20h00 dans la salle du Conseil de Valeyres-sous-Ursins

LA MUNICIPALITÉ